

ORGANISATION D'UN CHANTIER DE BRÛLAGE DIRIGÉ EN IMAGE

Des travaux préalables aux suivis d'impacts sur les écosystèmes

Travaux de restauration de l'écocomplexe de milieux humides du Pinail financés par les dispositifs Réserve Naturelle Nationale (DREAL Nouvelle-Aquitaine), Contrat Natura 2000 (Europe et Etat) et Contrat Territorial Vienne Aval (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Département de la Vienne).

Travaux et démarches préparatoires



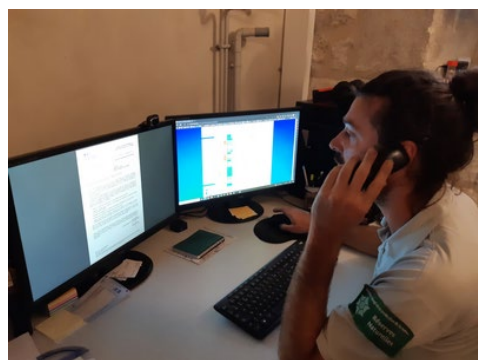
Préparation du pare-feu périmétrique : ouverture au cours de l'automne-hiver précédent et entretien les semaines avant le chantier de brûlage (*bande de végétation rase, de largeur au moins égale à 2.5 fois la hauteur de végétation, permettant de circonscrire le feu*)



Visite préalable des responsables du SDIS 86 et de l'équipe de brûlage dirigé pour déterminer les moyens de sécurité à déployer et vérifier la conformité du pare-feu (*au cours du printemps-été ou les semaines avant le chantier*)



Demande de dérogation préfectorale pour la mise en œuvre des chantiers de brûlage dirigé et mobilisation d'une cellule de brûlage dirigé (*personnel des SDIS 33, 40 et 47*) et du SDIS local (*SDIS 86*)



Veille météorologique et coordination avec les SDIS mobilisés à partir de la période de dérogation d'usage du feu autorisée par la préfecture de la Vienne ; Information préventive du voisinage et des autorités ou partenaires locaux (*gendarmerie, collectivités, gestionnaires, etc.*)

Mise en œuvre du chantier (jour J)



Effarouchement du secteur : fuite des plus gros animaux avant le début du chantier en parcourant le secteur en ligne à l'aide d'instruments sonores



Implantation d'un dispositif d'information des usagers aux alentours du site ; Diffusion d'un message d'information préventif sur les réseaux sociaux (NB : pas d'information grand public préalable faute d'attirer les « badauds » pouvant compromettre la sécurisation du chantier)



Visite de reconnaissance du chantier par l'équipe de brûlage et les responsables du SDIS, avec pose de repère le long des pare-feu ou lisière (dispositif permettant la progression coordonnée des équipes) ; Relevé des conditions météorologiques



Point de cadrage sur le déroulement et les objectifs du chantier ainsi que rappel des consignes de sécurité auprès de l'ensemble des intervenants ; Mise en place du dispositif opérationnel



Allumage du feu éprouvette : test de la combustion de la végétation et observation du comportement du vent par l'équipe de brûlage



Début opérationnel du chantier : allumage à l'opposé du vent par l'équipe de brûlage dirigé



Allumage progressif du contre-feu, coordonné par le chef de chantier de part et d'autre du secteur, sur les pare-feu ou lisières sécurisées par le SDIS 86 (*circonscription du feu dans le secteur*)



Fin de l'allumage avec la fermeture du secteur face au vent par l'équipe de brûlage et extinction du feu sur le contre-feu



Réunion de bilan de chantier entre l'équipe de brûlage dirigé et les responsables du SDIS 86



Sécurisation intégrale des bordures du secteur par le SDIS 86 avant de quitter les lieux (*aspersion d'eau sur 2 mètres environ*)



Enlèvement du dispositif d'information des usagers *in situ* et surveillance par le gestionnaire avec traitement d'éventuels fumeroles, reprise de combustion par GEREPI le soir et le lendemain



Vue avant et après brûlage dirigé (à gauche, brûlis 2023, à droite, brûlis 2021, séparé un pare-feu (GEREPI, 01/10/2023)



Démarches ultérieures

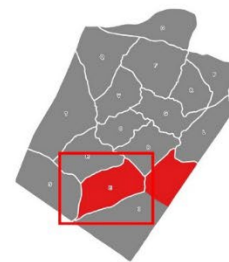
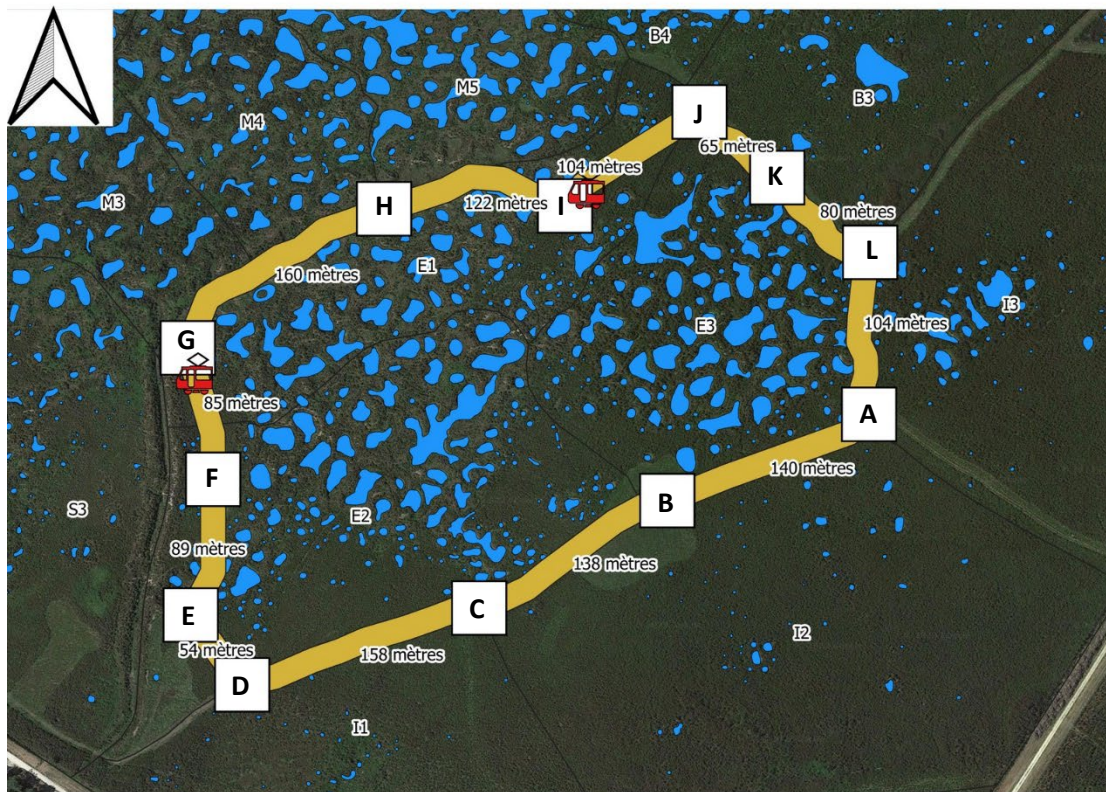



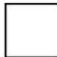


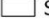
Bilan et rapportage auprès des différents services, autorités et partenaires



Suivi scientifique des impacts du brûlage dirigé sur les écosystèmes de landes et mares dans le cadre de l'observatoire de la réserve naturelle (libellule, plantes, température, oiseaux, etc.)

Carte opérationnelle du chantier de brûlage dirigé



-  Etablissement camion
-  Points de repères
-  Pare feux
-  Mares
-  Sous-secteurs

